

AVIS DE COURSE

24 heures de Thau 2026

Société Nautique du Bassin de Thau

Grade 4

23-24 mai 2026

34140 Mèze

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, à Mèze du 23 mai 2026 à 21h09 au 24 mai 2026 à 6h12.
- 1.3 les règles de jauge OSIRIS et les REV (Règles d'Équipement des Voiliers).
- 1.4 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - l'annexe T s'applique

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription à partir de 9h le 22 mai 2026 au siège de la SNBT.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://snbt.fr>. Il sera dupliqué sur le WhatsApp « Toc de Thau » et dans le local SNBT.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception minimum *D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - aux bateaux admissibles selon la Jauge OSIRIS Habitable

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

a. Pour chaque concurrent, être en possession:

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2

Pour le bateau :

Le contrat de jauge OSIRIS ou certificat issu de l'ORC, en cours de validité jusqu'à la fin de l'épreuve

Un certificat de conformité valide fourni par la classe pour les voiliers qui relèvent d'une association de classe

La fiche de déclaration d'auto-contrôle de sécurité dûment remplie et signée par le skipper.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *SNBT quai Baptiste Guitard* jusqu'au *vendredi 22 mai 2026*

Une permanence pour les inscriptions sur place sera ouverte le 22 mai 2026 de 9 h à 18h.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://snbt.fr>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions exceptionnelles suivantes : en fonction des balises encore disponibles, impossibilité pour passer les ponts de Sète en

venant de la mer, ajustements d'équipages ou d'accompagnants seront possibles jusqu'au **samedi matin 23 mai 2026 10h avant le briefing**.

4.8' Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *le nombre de bateaux est limité à 100.*

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 13 mai 2026 via Hello Asso	Droits après le 13/05/2026 - Hello Asso
A B C D R L	55 euros par bateau et skipper + 20 euros par membre d'équipage	70 euros par bateau et skipper +20 euros par membre d'équipage

Une caution de 200 euros sera demandée pour la mise à disposition d'une balise GPS par bateau (obligatoire)

Lien vers inscription en ligne:

<https://www.helloasso.com/associations/snbt/evenements/24h-de-thau-2026>



5.2 **Autres frais : 20 euros par membre accompagnant (repas des équipages après la course)**

6 PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 /

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/05/2026	9h	18h

Autre : confirmation exceptionnelle

Date	À	Détail
23/05/2026	8h	10h

Cérémonie d'accueil briefing 23 mai 2026 à partir de 10h00

Cérémonie de clôture avec repas coureurs et remise des prix après la course le 24 mai 2026.

8.2 Contrôles de l'équipement de sécurité et de jauge :

Jour et date *vendredi 22 mai 2026 de 10h à 18h*

8.3 Jours de course :

Du 23 mai 2026 à 12h00 au 24 mai 2026 à 12h00

Classes : toutes classes Osiris

8.4 Nombre de courses :

Le principe retenu est sur une seule course. Cependant, selon certaines conditions météorologiques ou événements fortuits, le Comité de Course a toute latitude pour arrêter la course à toute heure puis relancer une course à suivre et cela plusieurs fois si besoin. Les heures d'arrêt et de nouveau départ seront annoncées préalablement par VHF et tous les autres moyens de communications à disposition. La zone de nouveau départ sera toujours devant Mèze. Si plusieurs courses sont lancées le classement général sera établi sur toutes les courses validées sans coefficient. Toutes les précisions utiles seront publiées dans les IC.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la course est prévue à 12h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 11h00

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un contrat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 22 mai 2026 à 10h

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 : 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Course à durée fixe de 24h.

Départ devant Mèze par un parcours type banane, suivi parcours côtiers du tour de l'étang en passant devant les villes du bassin de Thau (1 tour), et parcours côtier simplifié Mèze, Marseillan, Balaruc le reste du temps de course. Voir toutes les précisions utiles dans les IC.

13

14

CLASSEMENT

14.1

Le classement est réalisé selon l'annexe A des RCV système "point à minima". Le classement est effectué sur la meilleure vitesse compensée en course. Les points des courses sont additionnés si d'autres courses sont lancées.

14.2

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition. Le score de chaque bateau sera le total des scores de ses courses sans retrait.

14.3

La RCV 29.1 est modifiée comme suit : un bateau qui n'a pas respecté la RCV 29.1 et qui est OCS reçoit une pénalité de 3 places sur la course concernée.

14.4

La RCV 30.4 est modifiée comme suit : "si un bateau qui a enfreint la règle 30.4 est identifié, il reçoit une pénalité de 10 places. Si un rappel général est signalé, ce bateau peut participer mais garde sa pénalité de 10 places.

14.5

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL

15

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *la flamme SNBT*

15.2

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16

BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17

EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18

LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19

PROTECTION DES DONNÉES

19.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement

son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués à la discrétion de l'organisateur.

22 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations contacter : contact@smbt.fr.

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

Des places gratuites seront disponibles au port de Mèze. Prendre contact avec le club (contact@snbt.fr) qui centralise les demandes de places au port.

Pour le dimanche après-midi après les courses, les bateaux seront accueillis dans la partie réservée du port (après la zone de grutage).

Pour les bateaux venant de l'extérieur du Bassin de Thau, un accueil pourra être organisé après la fermeture des ponts le vendredi 22 mai soir à Sète par la SNS. Pour y passer la nuit pour attendre l'ouverture des ponts du samedi matin. Appel VHF canal 72 ou Tel SNS :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

La Société Nautique du Bassin de Thau : Quai Baptiste GUITARD – Maison de la mer – 34140 MEZE, courriel : contact@snbt.fr ou en cas d'urgence 06 13 60 42 15 = Jean-Philippe Melis président SNBT, laisser un message).

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

